

Esperance Binyuki

RAPY Réseau pour les associations pygmées, RDC

QUELQUES BONNES PRATIQUES

Les peuples pygmées vivant en RD Cogo sont reconnu par le Gouvernement Congolais comme premiers occupants d u pays mais il ya pas encore de textes légaux claires à ce sujet situation qui fait perduré leur exclusion et le mettent dans une fragilité beaucoup plus élevée, ils sont absent dans institutions Etatiques au niveau national que local, ne beneficent d'aucune action du gouvernement.

Recommandation: Que le Gouvernement Congolais face preuve de la volonté politique d'intégrer les pygmées comme citoyen à part entière en adoptant une lois spécifique qui garantie et protège les droits des peuple pygmées.

Les peuples pygmées ont aujourd'hui au niveau du ministère de l'environnement une commission qui se charge des questions Autochtones et on y retrouve un Pygmée comme conseiller. Nous saluons les efforts du gouvernement, mais nous disons que ce n'est qu'un début et qu'il y a encore beaucoup a faire. Les exemples du Rwanda et du Burundi, pays voisins de la RDC ont adopté un système de quota pour la représentation des Batwa.

Le gouvernement congolais devrait adopter un systeme de quotas pour favoriser la représentation des pygmées, particulièrement des femmes pygmées au sein des institutions publiques – Parlement, Sénat, ainsi que tous les ministères.

Le Code forestier de la RDcongo reconnaît les populations locales, le code ressort qu'au dela des forets qui seront classées comme des réserves et Aires protégées des forets communautaires seront aussi créés en faveur des populations locales et qui seront gérées par les populations locales. Lors de la célébration de la journée internationale de peuples autochtones son Excellence M. le ministre de l'environnement lors de l'ouverture et la clôture de la conférence il a dit clairement que désormais le Gouvernement du Congo prend l'engagement de s'occuper des problèmes des pygmées et qu'ils seront partie prenante dans différents processus de développement du pays. Dans ce code la femme pygmée ne retrouve pas son compte, d'abord parce que la communauté locale ne l'accepte pas et ensuite a cause de la loi elle-meme. La femme pygmée est dénuée complètement lorsque les exploitant forestier exploite leur foret sans le consulte et elle se voit soumise a une expulsion immediate et humiliante.

Recommandation: que le gouvernement intègre non seulement le peuple pygmées dans le processus delà de la 2eme reforme du code Forestier qui aura lieu l'année prochaine, mais qu'il mette en place des mesures spéciales afin que les femmes soient aussi partie prenante dans les décisions relatives à la gestion des forets et la création des aires protégées.

Merci